

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA08-00062
DATE DE LA DÉCISION : 20080910
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 5-M-330670-103-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M08-07309-5
PERSONNE DÉSIGNÉE : Mireille Larose

Personne visée

TRANSPORT LA PLAINOIS INC.

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom TRANSPORT LA PLAINOIS INC..

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

¹Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

²L.R.Q. c. P-30.3.

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE	: HINO
ANNÉE	: 2005
NUMÉRO DE SÉRIE	: JHBNV8JR851S10101
À L'ACQUÉREUR SUIVANT	: 9159-2584 QUÉBEC INC.

MARQUE	: INTER
ANNÉE	: 2006
NUMÉRO DE SÉRIE	: 3HAJFAVKX6L397839
À L'ACQUÉREUR SUIVANT	: LOCATION LUTEX INC.

MARQUE	: HINO
ANNÉE	: 2008
NUMÉRO DE SÉRIE	: 2AYNV8JV083S10644
À L'ACQUÉREUR SUIVANT	: 9025-9649 QUÉBEC INC.

Mireille Larose
Personne désignée